



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Projet catégorie B

Le Collège communal de la Commune de Pont-à-Celles informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de permis unique de classe 1 introduite par la S.A. ELECTRABEL de 1000 Bruxelles Boulevard Simon Bolivar 34, pour la construction et l'exploitation de 5 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 4,26MW accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques avec modification sensible du relief du sol et abattage d'arbres sur le territoire de la commune de Pont-à-Celles. Le projet se situe le long de l'autoroute A54 à proximité de la Rue de la Marache.

L'enquête publique est organisée sur les communes de Pont-à-Celles, Les Bons Villers, Nivelles, Genappe, Seneffe et Courcelles.

Le dossier ainsi que l'étude d'incidences sur l'environnement afférent au projet peuvent être consultés à l'Administration communale à partir **du lundi 17 octobre au mercredi 16 novembre 2022.**

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
5 octobre 2022	17 octobre 2022	Administration communale de Pont-à-Celles Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 16 novembre 2022 à 10h00	Collège communal de Pont-à-Celles Place communale 22 6230 Pont-à-Celles

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63/62 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00. Les bureaux seront fermés les 1, 2, 11 et 15 novembre 2022.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Electrabel S.A., Stéphanie MASSCHELEIN, Boulevard Simon Bolivar, 34 - 1000 Bruxelles : 02/518.67.93 ou stephanie.masschelein@engie.com
- de l'auteur de l'étude d'incidences: Sertius, Tanguy DE JAEGERE, Avenue Alexander Fleming 12 - 1348 Louvain-la-Neuve : 010/23.79.33 ou tanguy.dejaegere@sertius.be
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations, rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi : 071/65.47.85 ou isabelle.buccella@spw.wallonie.be
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi : 071/65.49.70 ou rgpe.charleroi.dgo4@spw.wallonie.be
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.62/63 ou environnement@pontacelles.be

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

A Pont-à-Celles, le 28 septembre 2022.

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre f.f.,

Philippe KNAEPEN